

Février 2020

Le Bulletin



Chaville Environnement

Association agréée pour l'urbanisme
Membre du Conseil d'Administration d'Environnement 92.

Créée en mai 1995, Chaville Environnement est une association chavilloise de protection de l'environnement, non politique et indépendante

Cher(e)s, Adhérent(e)s,

Ce début d'année 2020 est marqué par la tenue de notre assemblée générale qui a rassemblé à la salle Mozaik, une assistance nombreuse, dans une ambiance conviviale et animée avec beaucoup de questions. Le rapport d'activité et le rapport financier 2019 ont été votés à l'unanimité, comme les prévisions 2020. Notre conseil d'administration a été renouvelé en partie : Suite au départ de Frédéric Lapras, l'arrivée de Martine Gendry, Béatrice Buguet et Hubert Genet ont été approuvées. Bienvenue à eux.

Notre site internet a été entièrement repris dans sa présentation. Vos retours seront les bienvenus.

Les sujets chauds de ce début d'année ne manquent pas notamment le dossier de la requalification de la RD 910 et la campagne des municipales d'une part et d'autre part, un incident majeur sur le transilien et la question sensible des routes forestières. Le sommaire de ce numéro du Bulletin en est le reflet :

- Le dossier de la requalification de la RD 910
- Les municipales de Chaville : les réponses à nos questions
- Les talus SNCF : un danger pour les voyageurs
- Les routes forestières de la forêt de Meudon
- Les abeilles à miel : un monde fascinant

Agenda

- 1er mars : Reconnaissance des arbres en hiver
- Février- mars : La migration des crapauds : campagne de comptage

Bonne lecture.

Le dossier de la requalification de la RD910

Un rappel de nos actions :

Le projet de requalification de la départementale RD 910 sur Chaville et Sèvres a été soumis à la mission régionale d'autorité environnementale. Son avis a été publié le 19 avril 2019. Un certain nombre de réserves ont été formulées, notamment "*l'absence d'informations sur les espèces, l'état phytosanitaire et le développement*" et sur le fait que "*l'abattage [284 arbres à Sèvres et Chaville] n'est pas justifié au regard de l'enjeu de biodiversité*". Par ailleurs, la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages précise dans son article 172 la modification du code de l'environnement (Art. L. 350-3). Celui-ci protège spécifiquement les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication, à condition d'un bon état sanitaire.

Le 28 juin 2019, notre association a commandé une expertise sanitaire des 220 arbres de la RD 910 de Chaville, à un expert reconnu par le département, Louis Vallin. Le 12 septembre 2019, le rapport rapporte les conclusions suivantes : sur 220 arbres de la RD 910, seuls 5 arbres ont été jugés dépérissants ou morts. Voir [..\..\Expertise arbres 2019\Expertise arbres RD 910 Chaville 12 septembre 2019 v finale.pdf](#)

Lors du forum des associations, du 7 septembre 2019, nous avons alerté sur le risque d'abattage de 284 arbres de la RD 910 lors du réaménagement de cette voie départementale. Les principales motivations se résument autour du rôle des arbres existants pour leur effet climatiseur en cas de canicule, le fait que le remplacement par de nouveaux arbres ne répond pas aux besoins d'ombre pour le bien-être des habitants. A ceci s'ajoute la perte de biodiversité car les arbres sont le siège d'habitats pour les oiseaux, les insectes etc.....



Une pétition a été lancée à l'intention du Président Patrick Devedjian en septembre. En comptant les signatures sur papier et sur internet (www.change.org/p/monsieur-patrick-devedjian-sauvons-les-arbres-de-la-rd-910-à-chaville), plus de 2130 signatures ont été recueillies.

Les porteurs de projet ont organisé deux réunions publiques, une à Chaville (8 octobre 2019) et à l'autre Sèvres (15 octobre 2019). Nous sommes intervenus nombreux pour protester sur certains aspects du projet et notamment l'abattage des arbres.

[Texte]

L'enquête publique d'octobre 2019 a recueilli un très grand nombre de contributions dont près de la moitié ont porté sur les arbres et la piste cyclable. Les contributions argumentées de notre association et de ses adhérents ont été souvent reprises par d'autres habitants.

Enfin nous avons pris connaissance de l'avis de la municipalité sur le projet, voté à l'unanimité le 21 octobre 2019.

Le rapport du commissaire enquêteur

Le rapport a été publié en décembre 2019 http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/index.php/content/download/14516/97973/file/Rapport_enquete_RD910.pdf

Les conclusions font état pour chaque chapitre de la position du porteur de projet (le département) et l'avis généralement favorable du commissaire enquêteur et très argumenté. On peut extraire de ce rapport de plus de 60 pages, les points suivants :

Arbres : Face à la réaction importante du public, le département a réduit le nombre d'abattages de 284 à 192 soit 92 arbres épargnés. Sèvres conserverait 70% de ses arbres actuels (seuls 28 arbres seraient abattus sur les 94 existants) ; Chaville conserverait 25% de ses arbres actuels, dont l'alignement des platanes de la pointe de Chaville et quelques autres (probablement le ou les cèdres), soit 168 arbres abattus sur 225 existants. Réserve cependant sur l'absence de dérogation sur l'abattage imposé par l'application de l'article L350-3 du code de l'environnement. A noter le commentaire du porteur de projet sur le fait que la proximité des arbres par rapport aux façades comporte un risque en matière de sécurité incendie (recommandation de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris).

Pistes cyclables : Le rapport est favorable à la solution piste unidirectionnelle sur les trottoirs élargies à 2m avec un revêtement de couleur et une légère différence de niveau et séparation par des espaces végétalisés. Il reste que la concertation avec les associations cyclistes est une nécessité.

Voies uniques par sens de circulation des voitures : l'avis favorable au projet du département

Stationnement : avis favorable au projet

Aménagements : Le rapport approuve les remarques et suggestions du public

Eau : le rapport est favorable à l'intégration des eaux naturelles, car émanant d'une volonté politique de la Métropole Grand Paris et des villes de Sèvres et Chaville.

Commerces : le rapport est favorable à poursuivre une concertation avec les commerçants, notamment sur les nuisances pendant le chantier.

Notre position sur le projet de requalification

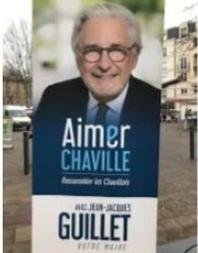
- Le nombre d'arbres prévus pour être abattus est encore beaucoup trop élevé, surtout à Chaville. Les arbres sont des climatiseurs, absorbeurs de pollution et éléments indispensables du paysage urbain. Les alignements d'arbres sont aussi des continuités écologiques par leur fonction d'habitat pour les oiseaux et les insectes. Ils contribuent à la santé et au bien-être des habitants.
- Il est envisagé de planter des arbres d'une trentaine d'années. La transplantation d'arbres de cet âge est risquée. La reprise est difficile, surtout si leurs besoins en eau et en soins ne sont pas suffisamment bien assurés. De nouvelles pratiques de gestion sont indispensables.
- La piste cyclable unidirectionnelle sur les trottoirs est rejetée par les cyclistes. Elle ne convient pas pour cet axe majeur inclus en décembre 2019 au nouveau réseau express régional vélo appelé « RER-V » proposé par le collectif vélo Ile de France et soutenu par la région (voir carte ci-dessous)
- Concernant l'intégration des eaux naturelles (renaturation du ru de Marivel), l'étude financée par la Métropole est appuyée par la mairie ; cela va dans le sens de rendre l'eau visible en ville, ce que nous réclamons depuis longtemps.
- La circulation des voitures sur une voie montante et une voie descendante est le résultat du compromis de partage de la chaussée avec tous les usagers : piétons, vélos, véhicules motorisés. La question de la sécurité des véhicules d'urgence est importante mais elle peut être

rétroviseur. Ce dernier cas n'est résolu que par une piste centrale bidirectionnelle. Le premier cas demande un espace supplémentaire de 80 cm ou 1m entre piste cyclable et stationnement. La piste centrale bidirectionnelle semble la solution la plus économe en espace, mais est peu utilisée en France. Pour sortir de la piste, il y a des solutions : des "espaces de stockage" pour que les vélos qui tournent à gauche ou à droite puissent s'arrêter en toute sécurité hors du flux des autres qui vont tout droit et hors d'atteinte des voitures; ces solutions demandent à être testées pour les intersections, devant les écoles, etc... Une idée de l'association « la Ville à Vélo » de Chaville consiste à faire, dès maintenant, une expérimentation à faible coût, d'une piste bidirectionnelle centrale sur la RD 910 actuelle (plots amovibles et peinture). Ceci favoriserait le dialogue entre le département, la municipalité et le collectif vélo de l'Ile de France.

- **Les trottoirs pour les piétons et les arbres** ont besoin d'être resurfacés pour la sécurité de tous, notamment celle des personnes âgées. Beaucoup d'arbres ont besoin d'être libérés du carcan de goudron qui les enserre jusqu'à toucher leur écorce. Il faut les équiper **d'un pied d'arbre enherbé** ; une grille ou autre dispositif laissant l'eau s'infiltrer dans le sol. Trois ou quatre arbres ont leurs racines proéminentes. Ce n'est pas une bonne raison pour les couper. Il est déconseillé de modifier le niveau de la terre qui les entoure, il faut les équiper d'un pied d'arbre perméable à l'eau recouvrant les racines et connecter les bords des pieds d'arbre à la surface du reste du trottoir par des pentes douces. De plus, il est important de protéger les arbres des agressions venant des voitures qui se garent en blessant les troncs. Les lampadaires sont protégés, mais pas encore les arbres.
- **Les espaces de stationnement des voitures** et une partie des trottoirs peuvent être rendus **perméables** de façon à alimenter les racines des arbres et infiltrer les eaux de pluie. Les petits pavés sur lit de sable comme à Lisbonne ou d'autres solutions de surfaces enherbées sont de bons exemples. Et bien sûr les projets de noues et de moyens pour remettre au jour le ru de Marivel et ses affluents sont des sujets qui sont préconisées par la Métropole Grand Paris (financement d'une étude en cours), des municipalités de Sèvres et Chaville.
- **90% des arbres existants sur la RD910 doivent être préservés.** La canicule de 2003 a provoqué la mort prématurée de 10 000 Franciliens. Les canicules sont plus fréquentes, leur température et leur durée sont en augmentation. Les arbres, l'eau et la végétation en ville nous aident à les supporter. Dans le rapport du commissaire enquêteur, une raison évoquée par le département pour justifier l'abattage massif d'arbres serait une demande récente de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (Zone Paris et petite couronne) pour ne pas avoir d'arbres trop proches des façades d'immeubles de façon à pouvoir déployer leur grande échelle en cas d'incendie. Le dernier rapport des sapeurs-pompiers de Paris https://www.pompiersparis.fr/images/page_fixe/RIDDECI-edition-mars-2019.pdf ne mentionne pas de distance minimum entre les arbres d'alignement et les façades d'immeubles. Cet argument de sécurité incendie, évoqué par le département pour abattre les arbres, ne tient pas.
- Enfin, le projet prévoit de planter de nouveaux arbres et il faudra un jour renouveler les arbres existants ; il faut établir un plan de gestion à long terme qui ne consiste pas à tout couper d'un coup et tout replanter à la fois. **La replantation** exige des soins pour éviter leur mort prématurée : espaces suffisant pour les racines, arrosage fréquent, distance suffisante par rapport aux constructions etc.;. En plus, lors du chantier de requalification, il faut que les **méthodes d'aménagement du chantier de la RD 910 respectent les arbres existants.** Les arbres sont des organismes vivants et fragiles. Comme pour tout organisme vivant, l'amputation et l'altération des organes vitaux des arbres (grosses branches, troncs, racines, écorces protectrices), les affaiblissent gravement et irrémédiablement. C'est à ce prix que l'espérance de vie des arbres augmentera et que l'on conservera en permanence des espaces ombragés et les îlots de fraîcheur que les arbres de la ville nous procurent.



Municipales de Chaville 2020 : Les réponses des candidats à nos questions

<p>Questions Chaville Environnement</p> 			
<p>1-Programme environnement : quelle place sur la question du climat et de l'adaptation de la ville; la limitation de l'érosion de biodiversité et l'élimination des pics de pollution ?</p>	<p>Une charte fondée sur l'urgence écologiste, le mieux vivre ensemble et la gouvernance collégiale : "on ne peut plus attendre : union municipale pour le climat" - ce qui doit guider toutes les décisions de la ville- http://www.chaville-ecologistes.fr/</p>	<p>Le programme est issu de 8 ateliers participatifs. Sur le thème environnement : les priorités sont i) freiner l'urbanisme incontrôlé ii) Développer l'écologie urbaine</p> <p>https://fr-fr.facebook.com/ThierryBesancon2020/</p>	<p>L'exigence climatique va se concrétiser par un « budget climat * » orienté sur la rénovation thermique et la végétalisation de l'espace public. *budget climat = évaluation des émissions de CO2 de la municipalité</p> <p>https://www.aimerchaville.fr/</p>
<p>2-Quel partage des voies de circulation entre piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, automobilistes, trottinettes et autres ? - limitation de vitesse près des écoles ?</p>	<p>Déployer un réseau cyclable et piétons-favorable à la réduction de la vitesse sur les grands axes. Aménager la mobilité vers les grands pôles d'emplois, assurer la continuité avec les communes voisines (RER Vélo) Promouvoir la mobilité propre et bas carbone, l'intermodalité, les véhicules en partage, le covoiturage.</p>	<p>Favorable à la réduction de la vitesse automobile à 30km/h sur les grands axes, notamment dans les zones des écoles. Favorable aux solutions de mobilité visant la réduction de la pollution et du bruit.</p>	<p>Favorable à la diminution de la vitesse automobile sur les voies départementales par l'utilisation de bandes montrant un faux relief, collées au sol, actuellement en expérimentation. Dès leur homologation, application devant les écoles.</p>
<p>3-Requalification de la RD 910. Après le rapport du commissaire enquêteur, quelles actions pour faire évoluer le projet : préserver les platanes, cèdres et tilleuls, piste cyclable sécurisée, perméabilisation des trottoirs pour alimenter les arbres en eau ?</p>	<p>Le rapport du commissaire enquêteur n'est pas satisfaisant. Envisage de défendre un projet alternatif devant le département, en collaboration avec les Sévriens.</p>	<p>i) Propose l'arrêt du projet de requalification actuel (55M€ trop cher) ii) découpe par tronçons prioritaires (ex de L'Atrium au Puits Sans vin) - mesures d'urgence avec expérimentation de 6 mois <u>modulables</u> pour voitures, cyclistes, piétons, sans surélévation des trottoirs, incluant zones perméables et respect des arbres</p>	<p>L'avis municipal d'octobre 2019 est la base de référence du programme. Le dialogue avec le département a avancé sur les questions de l'eau (résurgence des eaux naturelles). Après la déclaration d'utilité publique prévue fin 2020, une phase de discussion de près de 2 ans avant le début des travaux, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage, permettra de revenir sur les questions des arbres et de la piste cyclable centrale.</p>
<p>4-La commune est de plus en plus minéralisée (urbanisme et sols imperméables). Quelles actions en matière de végétalisation et d'espaces verts en pleine terre ? Quelles perspectives d'accroissement de la population ?</p>	<p>Propose l'usage de matériaux perméables pour évacuer les eaux pluviales dans le sol hors du réseau d'égout. Ouvert à l'idée de disposer d'espaces en pleine terre. La surdensification de la population limite celle de l'usage du sol. Stopper la mainmise des promoteurs. Utiliser les terrains communaux pour des projets d'intérêt commun. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour tous dont habitats partagés et intergénérationnels</p>	<p>Propose de transformer la commune en éco-quartiers : pas de construction de plus de 4 étages, avec 50% foncier pour la pleine terre végétalisée. Favorable à limiter la densification, à créer un corridor écologique entre les deux forêts, à mettre en place des mesures permettant le déplacement des petits animaux entre les parcelles et à l'habitat des oiseaux (nichoirs).</p>	<p>Le verdissement de la ville est une nécessité pour produire des îlots de fraîcheur. Développement de l'agriculture urbaine, l'aménagement d'espaces verts boisés entre les immeubles (dents creuses). Considère que la population chavilloise (actuellement de 20500 habitants) ne croîtra que faiblement, c'est-à-dire très peu au-delà de 21000 habitants.</p>

[Texte]

<p>Questions Chaville Environnement</p> 			
<p>5-Plantations communales : arbres fruitiers, les arbres de haute tige à fort pouvoir rafraichissant? Seriez-vous favorable à fleurir la commune avec des espèces sauvages, à végétaliser les façades avec des grim-pantes ?</p>	<p>Favorable à la plantation d'arbres fruitiers et d'arbres de haute tige, à la végétalisation des façades - Expérimentation souhaitable pour l'acceptabilité des habitants. Favoriser le retour de la biodiversité.</p>	<p>Propose de sanctuariser 80% des arbres de la RD 910 Favorable pour établir des permis de végétaliser pour les citoyens, mutualiser les jardins publics et privés. Favorables aux arbres fruitiers, aux plantes grimpantes sur les façades, à éviter les plantes annuelles pour le fleurissement des espaces publics</p>	<p>Favorable à la plantation d'arbres fruitiers et de nouveaux arbres d'environ 30 ans. Favorable à fleurir la ville avec des espèces sauvages pour attirer les pollinisateurs. Favorable à végétaliser les façades avec des plantes grimpantes sur les bâtiments publics (ex ATRIUM). Incitation des propriétés privées à faire de même</p>
<p>6-Eau visible en ville; La Métropole Grand Paris a financé une étude sur la renaturation du ru de Marivel. Vos actions ?</p>	<p>Favorable à la collecte d'eau pluviale pour recharger la nappe phréatique. Favorables à l'étude de la résurgence du Ru de Marivel ou de certains de ces affluents</p>	<p>La renaturation du ru de Marivel est un sujet important mais complexe qui impose la participation des associations, des citoyens des experts dans un climat de confiance</p>	<p>Déjà engagé sur le sujet en centre ville (rigole de l'escalier près de l'école Paul Bert). Poursuivra ce type d'actions ailleurs.</p>
<p>7-Réduction des sources de pollution (air, sols, bruit) Votre avis sur le chauffage au bois réputé polluant ? Sur l'installation de capteurs de pollution de l'air en ville ? Quelles suites de l'arrêt anti-pesticides ?</p>	<p>Favorable à la réduction de véhicules motorisés, à la limitation du chauffage au bois. Contre les produits phytosanitaires de synthèse, pour l'agriculture bio, de proximité et en Ile de France, et non destructrice des sols. Favorable à la lutte contre le bruit. L'installation de capteurs doit être complétée de compétences opérationnelles.</p>	<p>Considère que l'usage du chauffage au bois est polluant et qu'il faudra sensibiliser les citoyens pour limiter son usage. Favorable à la limitation des pesticides par la SNCF. L'installation de capteurs impliquent de suivre les évolutions technologiques.</p>	<p>Pas favorable au chauffage au bois en ville, à cause de l'émission de particules fines. A déjà refusé d'en installer dans les écoles. Favorable à l'installation de capteurs de pollution de l'air dans l'espace public, pour suivre les effets des mesures prises.</p>
<p>8-Transition énergétique : Quelles sortes d'énergies renouvelables ? Quelles actions sur la rénovation thermique des bâtiments ? Quelles autres actions ?</p>	<p>Favorable aux énergies renouvelables respectant une faible émission des gaz à effet de serre (pompes à chaleur, solaire photovoltaïque avec engagement et financement citoyen)</p>	<p>Favorable aux mesures d'isolation thermique RT2020 des bâtiments en intégrant panneaux solaires et toitures végétalisés. Favorable au principe de faire appel à des financements citoyens pour le solaire photovoltaïque sur les bâtiments publics.</p>	<p>La priorité est la rénovation thermique des copropriétés en lien avec GPSO. L'aide financière fournie (guichet unique) sera renforcée par une aide personnelle pour les personnes en difficulté financière. Favorable à la promotion du solaire photovoltaïque installé sur des toitures végétalisées..</p>
<p>9-Réduction des déchets (compétence GPSO) : élimination des plastiques, compostage, lutte contre les déchets sauvages en forêt et en ville : quelles initiatives ?</p>	<p>Favorable à la réduction des déchets à la source, au compostage, au recyclage, à la réparation, aux ressourceries et l'économie circulaire. Favorable à la mise à disposition de cendriers publics, chez les commerçants, (mégots) et aux services d'un médiateur pour les déjections canines. Accepte l'idée de verbaliser si besoin.</p>	<p>Favorable au concept "zéro plastique" à l'échelle communale. Propose d'expérimenter la pesée embarquée (facturation au poids) et recourir si besoin au référendum local pour généraliser la mesure. Favorable à la verbalisation pour les dépôts sauvages et à l'installation de cendriers- pour les déjections de chiens, appel à un médiateur ou espaces dédiés</p>	<p>Favorable au renforcement d'une police verte intercommunale pour lutter contre les comportements inciviques (déchets sauvages). Lutte contre les mégots : installation de cendriers collectifs sur l'espace public. Déjection de chiens : possibilité de verbaliser.</p>
<p>10-Démocratie participative : quelles initiatives ?</p>	<p>Sur la base de la Charte, la philosophie de la gouvernance de la commune vise à associer le plus grand nombre d'acteurs locaux : citoyens, élus y compris ceux de l'opposition, les associations, instances consultatives et services techniques communaux Transparence de la gestion des affaires de la commune</p>	<p>Processus de base : on consulte et on décide plutôt que l'inverse. Une halle citoyenne sera fondée, pour faire partager les idées des élus et des citoyens, former les acteurs qui s'y impliqueront, animer les débats. Un conseil Chavillois sera constitué à partir des acteurs de la halle citoyenne et complété en partie (20%) avec des citoyens tirés au sort. Le CCDD et CVL actuels seront dissous.</p>	<p>Renforcement du rôle des comités consultatifs : CCDD (préparation et suivi du budget climat) et CVL (mise en œuvre des outils de démocratie participative). Favorable à la création d'un conseil de développement à GPSO incluant des citoyens tirés au sort sur volontariat.</p>

[Texte]

Les talus SNCF : un danger pour les voyageurs !



Photos SNCF

Le 4 février 2020, un train a heurté un éboulement sur la ligne SNCF L entre Versailles Rive Droite et Paris Saint Lazare, à proximité du tunnel entre les gares Sèvres/Ville d'Avray et Saint Cloud. Vers 22h50, "un train avec des voyageurs heurte le talus et doit s'arrêter quelques mètres après la gare de Sèvres-Ville d'Avray alors qu'il est partiellement engagé dans le tunnel. Selon la SNCF, de gros blocs de pierre pris sous la rame (voir photo ci-dessous) empêchent tout mouvement du train. Une soixantaine de voyageurs ont été évacués aux alentours de minuit.

Depuis cet événement, les circulations sur la ligne L, entre Saint-Cloud et Versailles Rive-Droite, ainsi que sur la ligne U, entre La Défense et Versailles-Chantiers, sont totalement interrompues. Bilan, 250 trains sont concernés, impactant plus de 75 000 voyageurs par jour. Des bus de substitution assurent le trafic sur les lignes L et U.

Il est prévu plusieurs semaines d'arrêt du trafic ferroviaire, pour consolider les talus, probablement par des pieux inclinés comme le montre le schéma.

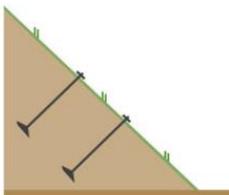


Photo SNCF

[Texte]

Et si les arbres des talus les stabilisaient !

On ne peut s'empêcher de se souvenir qu'**au printemps 2019, tous les arbres des talus de nombreuses lignes du transilien (dont la ligne L) ont été rasés** (voir notre bulletin d'avril 2019) !



Une photo de ces talus rasés à Sèvres montre les souches des arbres abattus.

Nous avons dénoncé la défiguration du paysage, la privation de végétation permettant d'apporter de la fraîcheur en cas de canicule, la destruction d'une continuité écologique majeure en zone urbanisée dense (les arbres sont des habitats pour les oiseaux),

Les arbres contribuent aussi à stabiliser les talus en pente.

Photo Philippe Claverol

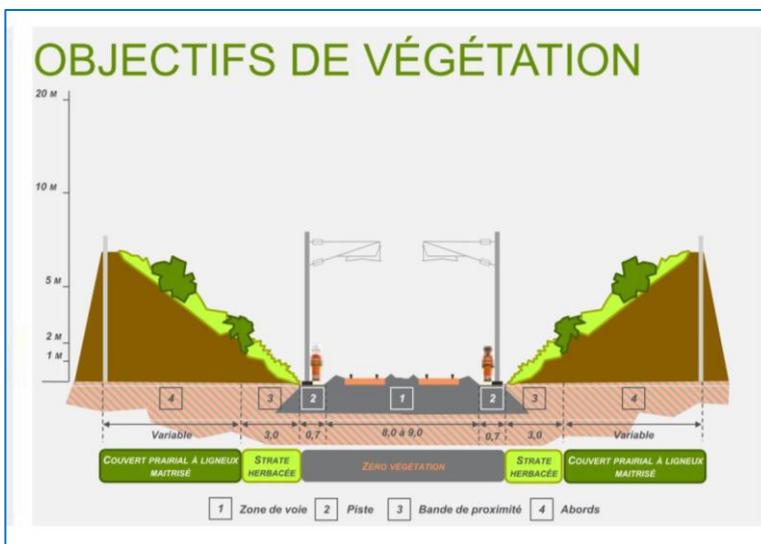
Aussi on rappelle que SNCF réseau change

sa manière d'entretenir ses talus ferroviaires.

- La maîtrise de la végétation est un impératif de sécurité ferroviaire, sécurité des personnes (personnels et voyageurs), sécurité incendie, maintenance et conservation des infrastructures. La SNCF a constaté en France, en 2018, du temps perdu pour les usagers :
- Chutes d'arbres et de branches : 241 jours
- Patinage/enrayages de trains dus aux feuilles mortes : 641 heures
- Incendies aux abords des voies : 700 heures

La SNCF prône

1. Zéro végétation pour la sécurité des voies et pistes : les voies comprennent la zone occupée par les rails, les traverses et le ballast
2. Entretien des abords des voies : promouvoir et maintenir une strate majoritairement herbacée, c'est-à-dire de l'herbe sur une bande proche des voies et au-delà une végétation mixte avec de la prairie et des arbustes. (voir schéma ci-dessous fourni par SNCF réseau).



Nous avons eu l'occasion de rencontrer en juin 2019, les responsables de SNCF réseau pour initier un dialogue au niveau d'Environnement 92 et de France nature Environnement Ile de France.

Ce dialogue doit se poursuivre et faire progresser, avec les perspectives sombres de l'actualité climatique, de pertes de biodiversité, les risques pour la santé des franciliens et les risques d'éboulement des talus !

Les routes forestières en forêt de MEUDON

Les routes forestières en forêt de Meudon sont utilisées depuis longtemps comme des voies de transit et de délestage, générant des nuisances importantes pour la faune, la flore, la sécurité de nombreux usagers (promeneurs, coureurs, cyclistes etc...). A ces problématiques s'ajoute la question de la préservation et de la résilience de la forêt de Meudon devant le réchauffement climatique et la perte de biodiversité. Par ailleurs, ces routes étaient peu ou pas entretenues avec d'innombrables nids de poule (voir notre bulletin de juin 2017) générés par la circulation automobile et dangereux pour les cyclistes. Notre association s'associe à Ursine Nature pour engager une réflexion de tous les acteurs (ONF, municipalités, intercommunalités et habitants) sur la transformation des routes forestières en voies douces. Il est important de rechercher des solutions allant du partage de ces routes forestières entre voitures et vélos jusqu'à la fermeture aux automobilistes au profit des cyclistes et piétons.

A Chaville : le partage voitures/vélos est acté par la mairie de Chaville, Grand Paris Seine Ouest et l'ONF

La rue du Pavé de Meudon et la route des Bois blancs est une voie de délestage particulièrement fréquentée. Depuis le conseil municipal du 9 décembre 2019, une convention tripartite a été signée entre l'ONF, Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et la Mairie de Chaville pour imposer aux automobilistes un sens unique montant et aménager une piste cyclable bidirectionnelle (voir schéma) avec une limitation de vitesse à 30km/h, un tonnage de moins de 3,5t et une limitation de la hauteur par les deux portiques déjà installés. La réfection de la voie incombera à GPSO.



Chaville Environnement approuve cette convention qui a l'avantage, sur une route étroite et pentue, de mieux sécuriser les cyclistes vis-à-vis d'une voie unique pour les automobilistes. L'entretien de ces routes forestières est pérennisé. On peut noter que la fonction de délestage pour les voitures sera, hélas, conservée dans le sens Chaville vers la route du Pavé des Gardes.

A Vélizy Villacoublay : Ursine Nature demande la fermeture aux voitures et la création d'une piste cyclable bidirectionnelle

A Vélizy-Villacoublay les routes forestières de l'Allée Noire, de la Fontaine de l'Ursine et de Morte Bouteille sont concédées à la municipalité qui en assure l'aménagement, l'entretien et la police jusqu'en 2049.

Ursine nature a publié une étude¹ exhaustive de l'historique du grignotage de la forêt de Meudon. Celui-ci continue avec le futur tramway T10 qui va détruire plus de 8 hectares de forêt de Meudon à

¹ Note "Amélioration des voies douces appartenant à l'ONF et situées à la lisière du quartier de Velizy-Bas, Ursine Nature, janvier 2020

[Texte]

Clamart. Le classement en forêt de protection de ce massif, programmé par la Région Ile de France et le Ministère de l'agriculture, semble toujours être retardé à cause du chantier de ce tramway.

Selon Ursine nature, "l'allée noire et la route de la Fontaine d'Ursine sont des routes forestières qui ne peuvent pas être considérées comme des axes passagers puisqu'elles ne relient aucun lieu important." Pourtant, ces routes servent de transit entre l'entrée de Viroflay (D53, entrée de l'Allée noire et près du cimetière militaire) et la paroisse Ste Bernadette (en bas de la rue du Pavé de Meudon). En effet pour éviter des ralentissements près de la gare Chaville-Vélizy du RER-C et gagner au maximum 5mn environ, beaucoup d'automobilistes ont pris l'habitude de passer par la forêt de Meudon.

L'association Ursine Nature propose, sur la base d'une analyse exhaustive du trafic local, des accidents trop fréquents (notamment la défonce par un véhicule, de la barrière de protection des crapauds pendant la période de migration rue de la Morte Bouteille le 11 février 2020) des nuisances sonores et d'une analyse d'impact convaincante, de fermer les tronçons (en rouge sur le schéma ci-dessous) de l'Allée noire, la route de la Fontaine d'Ursine et la route de la Morte Bouteille. Il est proposé que ces routes soient dévolues aux cyclistes avec une double piste cyclable. L'ONF interrogé, est favorable à cette solution, d'autant qu'il y a des précédents réussis, comme la fermeture de la route de l'étang de Trivaux sur Meudon et de la route de la Fontaine au Lynx sur Clamart.

Projet proposé à la mairie de Vélizy par Ursine Nature



Les avantages sont les suivants :

- Un plan de circulation dans le quartier Vélizy bas réapproprié par les riverains, la suppression du trafic de transit et une forte diminution des accidents impliquant des véhicules motorisés.
- La protection des crapauds lors de leur migration à l'étang d'Ursine serait garantie par la fermeture définitive de la rue de la Morte Bouteille.
- La faune locale (oiseaux, chevreuils, renards et....) sera moins perturbée.
- Les familles pourront jouir des promenades en toute sécurité.
- La nouvelle piste cyclable totalement sécurisée, qualité majeure pour les enfants, peut préfigurer le tronçon d'un circuit régional jusqu'à Versailles.

Chaville Environnement soutient ce projet sur Vélizy qui aura un impact positif majeur sur Chaville et l'ensemble du massif forestier au bénéfice des habitants et des visiteurs, de la faune et de sa biodiversité.

Les abeilles à miel : un monde fascinant

Les abeilles sont indissociables des fleurs, arbres et prairies car elles les fécondent. Nous, les humains en recueillons les fruits, les noix, les légumes les graines et en plus le miel et la cire. L'alliance entre les abeilles et les plantes à fleurs est une histoire de près de 120 000 ans, histoire qui semble éternelle. Pourtant, les colonies d'abeilles s'effondrent dans le monde depuis quelques dizaines d'années... Le résultat est prévisible : i) plus de pollinisation des fleurs, ce qui augure des conséquences graves pour l'alimentation humaine et animale, ii) la perte de connaissances scientifiques. Sur ce dernier point, les chercheurs se penchent toujours sur ces insectes et n'ont pas fini de découvrir leurs mystères !



Larve dans une alvéole

Ouvrières en charge des soins des larves

Un insecte social fascinant dans une colonie de plusieurs dizaines de milliers d'individus !

a. A chacun son rôle

- Une reine qui pond des milliers d'œufs au cours de sa vie
- Des innombrables ouvrières, issues de la même mère, toutes stériles, qui s'occupent en fonction des besoins, du butinage, de la défense, des soins de la reine et du couvain (ensemble des immatures) ;
- Des faux bourdons, qui ont pour mission exclusive de féconder la reine lors du vol nuptial.
-

b. La reine : reproduction

Chaque colonie possède une seule reine qui peut pondre jusqu'à 2500 œufs par jour à la belle saison ; celle-ci peut vivre plusieurs années. Lorsqu'elle meurt ou ne peut plus pondre suffisamment, de nouvelles reines vont être élevées et s'affronteront à la naissance. La gagnante prendra le relais; De nouvelles reines peuvent être produites en prévision d'un essaimage ; la reine part de la ruche surpeuplée avec une partie des ouvrières pour fonder une nouvelle colonie.



Organisation en colonie
autour d'une reine

[Texte]

c. Les mâles

Les mâles, ou faux bourdons, sont issus d'un ovule royal non fécondé. Ils n'ont pas de père et possèdent la moitié du patrimoine génétique des femelles. Les œufs mâles sont pondus par la reine lors de la



saison de reproduction. Ils sortent de la ruche pour faire partie d'impressionnantes congrégations de près de centaines de mâles. Les reines vierges se rendent dans la congrégation pour s'accoupler consécutivement à une dizaine de mâles, qui en meurent à cause de leur appareil reproducteur qui reste coincé dans celui de la reine. Les faux bourdons, ne savent pas se nourrir seuls, et meurent en masse à l'automne après avoir été expulsés

des ruches par les ouvrières.

La reproduction est assurée par la reine et les mâles qui la fécondent. Les ouvrières peuvent aussi pondre des œufs non fécondés qui donnent uniquement des mâles.

d. Les ouvrières

Les ouvrières stériles issues de la fécondation d'un ovule de la reine et un spermatozoïde d'un mâle, possèdent le même patrimoine génétique que la reine. Leur destin est dicté par la nourriture fournie aux larves lors du développement. Les larves d'ouvrières sont nourries de gelée royale, une nourriture riche pendant 3 jours puis d'un mélange de miel et de pollen. Les larves de reines sont nourries exclusivement de gelée royale pendant 9 jours. Les œufs des futures reines sont pondus dans des cellules particulières appelées loges royales, beaucoup plus grosses que les cellules d'ouvrières.

Les ouvrières assurent toutes les autres tâches de la colonie : nettoyage et construction du nid, alimentation des jeunes, butinage et récoltes de nectar, pollen, eau et propolis, maçonnerie, ventilation, gardiennage. Les plus jeunes ouvrières assurent ces différents travaux à l'intérieur de la ruche, celle de nourrice par exemple. Les plus âgées (à partir de 21 jours environ) assurent les tâches à l'extérieur : butineuse et gardienne. Les ouvrières peuvent changer de mission en fonction des besoins de la colonie ; selon la quantité de couvain, une ouvrière nourrice retardera ou non le moment de butiner pour garder l'équilibre nourrices/butineuses.



Un régime quasi-monarchique plutôt que démocratique

Imaginez que tous les membres de cette société communiquent efficacement avec une extraordinaire plasticité, et se coordonnent pour un fonctionnement optimal de la ruche autour de la reine, qui impose à ses ouvrières un comportement particulier par l'émission de molécules chimiques. L'organisation entre les membres nécessite d'importants échanges de ressources (nourriture par exemple) et

[Texte]

d'informations entre eux, mais aussi des stratégies de prise de décision commune pour assurer la cohésion de la colonie.

Comment se prend, dans une colonie, la décision d'essaimer ou de choisir un nouveau site d'installation suite à un manque de nourriture ? Il est donc très important qu'un groupe d'individus au tour de la reine s'accordent sur la décision à prendre au même moment. Il faut donc un quorum. Il est de 70% chez les abeilles alors que chez les humains, il est de 50%. Prenons l'exemple de choix d'un nouveau site d'installation. Des éclaireuses quittent la ruche pour partir en reconnaissance de cavités vides susceptibles d'accueillir une nouvelle colonie. Après avoir trouvé un site potentiel, les éclaireuses retournent auprès de l'essaim et informent leurs congénères de la localisation à l'aide d'une danse. Cette danse est d'autant plus longue que le site est de bonne qualité. Chaque abeille qui assiste à cette danse, peut à son tour voler vers le site désigné et l'évaluer. Elle revient alors vers l'essaim et danse pour indiquer aux autres la localisation du site et ainsi de suite.

Des modes de communication sophistiqués

Parmi les modes de communication, **les danses** complétées par les vibrations de l'abdomen et des ailes, le toucher et la communication chimique via des molécules comme les phéromones représentent des moyens puissants.

Par exemple, une éclaireuse peut informer ses congénères de l'emplacement d'un site de nourriture, de sa qualité, grâce à un langage symbolique. Elle effectue une danse sous un angle par rapport à la verticale, angle identique à l'angle entre la position du soleil dans le ciel, la ruche et le site en question. La durée de la phase frétilante est corrélée à la distance entre la ruche et le site choisi. En complément, l'abeille peut utiliser la vibration de son corps d'avant en arrière avec l'émission de phéromones pour attirer ses congénères. Celles-ci la lèchent afin d'apprendre l'odeur de la source de nourriture d'intérêt. De plus, la danse peut être interrompue par un signal "stop" si une abeille recrutée s'aperçoit que la source indiquée n'est plus rentable ou risquée à cause de la présence d'un prédateur.

La communication chimique via une grande variété de phéromones, est particulièrement développée chez les abeilles. Ces molécules agissent comme des messages sociaux comme la défense de la ruche, le soin du couvain, la présence de nourriture et la reproduction sexuelle. Une phéromone peut induire une réponse comportementale rapide de la part de l'individu qui la reçoit. Une autre peut induire une réponse physiologique profonde.

Par exemple, une phéromone dite de la glande Glasgow, induit le regroupement des ouvrières autour des abeilles qui la sécrètent permettant la cohésion de la grappe lors de l'essaimage. Un autre exemple est la phéromone d'alarme, produite par les ouvrières gardiennes situées sur l'aire d'envol. A l'approche d'un danger potentiel, celles-ci émettent des molécules volatiles qui provoquent la sortie d'abeilles soldats prêtes à piquer l'individu. L'information portée par la phéromone indique l'endroit de la piqûre pour inciter les autres abeilles à piquer au même endroit et augmenter l'efficacité de la défense.

La reine elle, émet des **phéromones royales** dans le but de reproduction et de cohésion sociale. En fait les molécules qui la composent agissent de concert sur le comportement de cour des ouvrières. Ainsi, ces phéromones permettent l'inhibition de loges royales, stimule la construction de rayons du nid et attire les ouvrières lors de l'essaimage. Elles contribuent à l'attraction sexuelle des mâles lors de la fécondation de la reine. Enfin, ces phéromones ont un effet inhibiteur du développement des ovaires et retarde l'âge du butinage des ouvrières, afin de maintenir la sociabilité de la ruche. En effet elle assure que la reine soit la seule femelle en charge de la ponte des œufs dans la colonie.

Les abeilles immatures ont besoin des abeilles adultes pour les nourrir. Les larves émettent des molécules particulières (esters d'acides gras) dont les proportions évoluent selon leur âge et leurs besoins. Ainsi les ouvrières nourrices peuvent leur donner, grâce aux propriétés tantôt inhibitrices, tantôt incitatrices, ou manipulatrices de ces molécules émises par les larves, des soins appropriés.

[Texte]

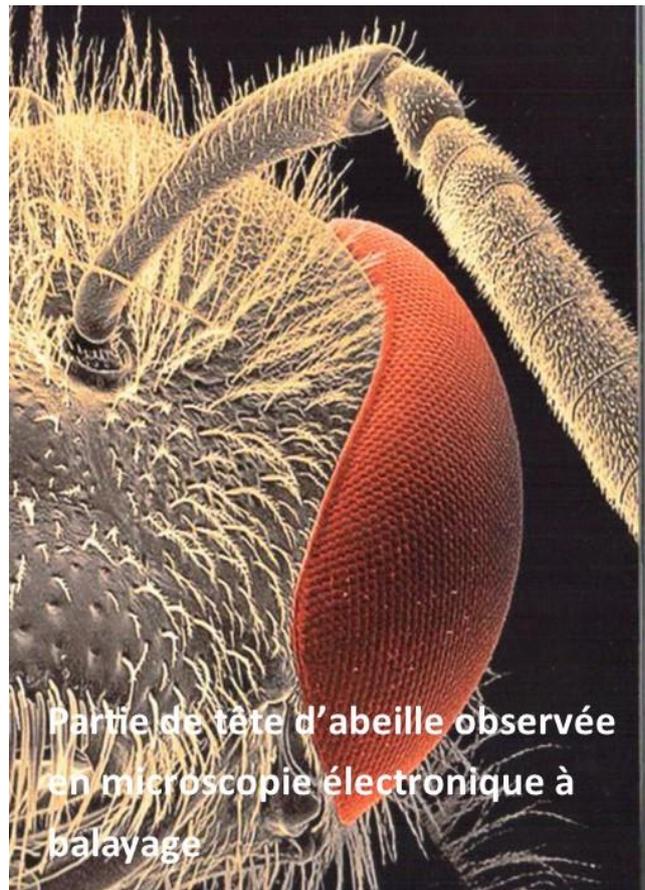
Le cerveau d'une abeille de moins d'un millimètre cube : un concentré d'intelligence

Une abeille fait preuve d'une sensorialité et d'une mémoire spatiale extrêmement performante. Ainsi elle peut retrouver les fleurs les plus nourricières et optimiser ses trajets. Les chercheurs se demandent même si l'abeille ne serait pas dotée d'une conscience individuelle !

Les butineuses peuvent visiter plusieurs centaines de fleurs et parcourir jusqu'à 10km en un seul évènement de butinage. En fait le système de navigation des abeilles résulte d'une combinaison de systèmes de boussoles innées et de mémoires visuelles et spatiales acquises au cours de la vie de l'individu. Les abeilles s'orientent principalement grâce au positionnement du soleil. Elles mémorisent la position angulaire du soleil lors de leur trajet. Elles ont la capacité d'avoir des repères terrestres pour retrouver leur ruche. En plus elles utilisent des éléments du paysage (montagnes, arbres, bâtiments) et des structures au sol : rivières, routes, lignes d'arbres.

Les abeilles sont fidèles à une seule espèce florale car elle enregistre les couleurs, les odeurs, la texture et la position dans l'espace. Pourtant la vision des abeilles est floue. Chaque œil est composé de milliers d'yeux simples (voir image ci-contre) avec une cornée, un cristallin et une rétine. Elles peuvent réagir rapidement aux mouvements, ce qui est un atout pour un insecte volant. Les scientifiques ont démontré qu'elles sont capables d'apprendre les concepts de "au-dessus de", "plus grand que", et choisir des images complexes, de dénombrer des objets, d'appréhender la notion de "zéro" et d'effectuer des additions et soustractions ! En plus elles sont dotées de super mémoires olfactives. Par exemple, une abeille est capable d'apprendre en réponse à une odeur associée à une gouttelette d'eau sucrée, à étirer son organe de succion, une trompe nommée proboscis. Et s'en souvenir pendant plusieurs jours et semaines.

Même s'il reste de nombreuses questions inexplorées sur le langage chimique des abeilles, on sait déjà qu'elles sont particulièrement sensibles à la dégradation de leur environnement (monoculture, pesticides, herbicides, parasites et prédateurs invasifs). Mais pour cela elles n'ont pas de moyens de défense



Partie de tête d'abeille observée en microscopie électronique à balayage

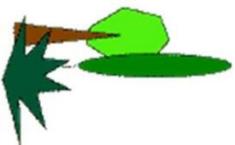


La suite au prochain bulletin : L'abeille noire

Pour en savoir plus : Abeilles, une histoire intime avec l'humanité.

Sous la direction de Marine Regert, Préface de Jean-Claude Ameisen, CNRS édition, Cherche Midi, 2019

Chaville Environnement
organise une sortie commentée
pour petits et grands !



Reconnaitre les arbres de la forêt en hiver

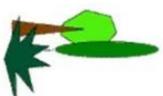


Rendez vous le **1er mars 2020 à 9h45**
**Forêt de Meudon, croisement de la rue du Pavé
des gardes et de la rue de l'Etang Saint Denis**
(Chêne de la vierge) à Chaville

[Texte]



La migration des amphibiens à l'étang d'Ursine La campagne de comptage commence



Comme chaque année depuis bientôt vingt ans, URSINE NATURE va procéder au suivi de la migration des amphibiens (crapauds et grenouilles) vers l'étang d'Ursine en effectuant chaque soir un comptage empirique. L'association Ursine Nature lance l'appel à candidature pour la campagne 2020 de comptage des crapauds. Chaville Environnement s'y associe comme les années précédentes.



©www.picplume.com

Ce comptage se fait par équipe de 2 personnes chaque soir à partir de 21 heures, sa durée étant fonction de l'activité constatée (1/2 heure à 1 heure, parfois plus en cas de sortie massive).
Les inscriptions ont commencé auprès de Lailia TAGHLEB, d'Ursine Nature. Si vous voulez participer ou simplement observer, rendez-vous, à partir du 24 février, près du restaurant la Pergola, rue de la morte bouteille, à 21h, si la température dépasse 10 °C !
Contact : lailiat@laposte.net ou téléphone au 07 82 61 16 93.